



Bureau du Conseil d'administration du 5 juin 2025

Délibération n° 2025 – 03 – BUR

Attribution de subventions

Le Bureau, délégué par le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 et par arrêté préfectoral n°05-2024-02-06-00001 du 6 février 2024, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu le rapport présenté par le Directeur,

Décide :

- d'attribuer les subventions telles que présentées en séance et synthétisées dans le tableau joint,
- d'autoriser le directeur, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et les avenants éventuels.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur adjoint

Samuel SEMPE

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de pouvoirs :

Nombre de suffrages exprimés : 5

Votes :

Pour : 5

Contre : /

Abstention : 1 - Nouvel envol .

1 - La grave .

5-I- SUB-673	La Grave	Sensibilisation estivale Empanis Goleon	La Grave	1.3.1. Former les intervenants pédagogiques et participer aux réseaux éducatifs	Parc national des Ecrins - 25% - 2 362,50 € Département 05 - 50% - 4 725 € Autofinancement - 25% - 2 362,5 €	9 450 €	2 363 €	2 363 €	25 %
5-I- SUB-666	Ornon	Renouvellement de l'étude de sauvegarde et valorisation des quatre tilleuls de l'église	Ornon	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	Parc national des Ecrins (diagnostic) - 50% - 2 604,41 € Autofinancement - 50% - 2 604,41 €	11 959 €	4 292 €	4 292 €	36 %
5-I- SUB-663	Mizoën	Travaux de restauration d'une grange communale au hameau des Clots	Mizoën	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	Parc national des Ecrins - 25% - 9 025 € Commune de communes de l'Oisans - 25% - 9 025 € Crédit Agricole fondation - 25% - 9 025 € Autofinancement - 25% - 9 025 €	36 100 €	9 025 €	9 025 €	25 %
5-I- SUB-660	Concordia Délegation Provence-Alpes- Côte d'Azur	Restauration des murs d'enceinte du moulin des Volins - Chantiers bénévoles Concordia à Freissinières	Freissinières	2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural	Parc national des Ecrins - 35,62% - 7 000 € Participation des jeunes - 6,10% - 1 200 € Etat - 19,33% - 3 800 € DRAJES Pôle jeunesse - 8,65% - 1 700 € DRAC - 10,68% - 2 100 € Région PACA - 3,3% - 650 € Département - 2,5% - 500 € Bénévolat - 6,92% - 1 500 €	21 650 €	7 000 €	5 412 €	25 %
5-I- SUB-659	Concordia Délegation Provence-Alpes- Côte d'Azur	Restauration d'un abri rural - Chantiers bénévoles Concordia à Puy-Sanières	Puy-Sanières	2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural	Parc national des Ecrins - 35,62% - 7 000 € Participation des jeunes - 6,10% - 1 200 € Etat - 19,33% - 3 800 € DRAJES Pôle jeunesse - 8,65% - 1 700 € DRAC - 10,68% - 2 100 € Région PACA - 3,3% - 650 € Département - 2,5% - 500 € Puy-Sanières - 25% - 5 000 €	19 650 €	7 000 €	4 912 €	25 %
5-I- SUB-668	Communauté de communes du Champsaur- Valgaudemar	Navettes du Golemey 2025	La Chapelle-en- Valgaudemar	2.3.2. Impulser des solutions alternatives à la mobilité individuelle	Parc national des Ecrins - 14,4 % - 5 000 € CD05 - 7,2 % - 2 500 € Billeterie - 26 % - 9 000 € Autofinancement - 52,4 % - 18 150 €	34 650 €	5 000 €	5 000 €	14 %
5-I- SUB-672	Saint Maurice-en- Valgaudemar	Mise en valeur et protection du site des 6 cabanes	Saint-Maurice-en- Valgaudemar	3.1.2. Accompagner l'évolution des éléments du paysage construit	Parc national des Ecrins - 10% - 7 600 € Région SUD - 40% - 30 400 € Département 05 - 30% - 22 800 € Autofinancement communal - 20% - 15 200 €	76 000 €	7 600 €	7 600 €	10 %
5-I-SUB- CAB-662	BELLINO Laurent	Certification Agriculture Biologique - Ruches sur la chapelle en Valgaudemar / Freissinières	Freissinières ; Champsaur- Valgaudemar	3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire	Montant de l'aide : forfait de 350 € / an soit 1 050 € pour 3 ans - Durée de l'aide : 2023 à 2025	1 050 €	1 050 €	1 050 €	Forfait
5-I- SUB-667	L'Argentière-la- Bessee	Création de toilettes autonomes au .parking des mines du Fournel	L'Argentière-la-Bessee	4.1.4. Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics	Parc national des Ecrins - 25% - 7 337 € Etat (DETR) - 30% - 8 804 € Conseil départemental 05 - 25% - 7 337 € Autofinancement - 20% - 5 870 €	29 348 €	7 337 €	7 337 €	25 %
5-I- SUB-665	Association Neige et Montagne	Développer la randonnée en joliette en Champsaur Valgaudemar	Champsaur-Valgaudemar	4.1.4. Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics	Parc national des Ecrins - 25% - 1 000€ Autofinancement - 75% - 3 000€	4 000 €	1 000 €	1 000 €	25 %
5-I- SUB-661	Association Nouvel envol Hautes-Alpes	Dragons des Ecrins - itinérance handicap	Champsaur-Valgaudemar	4.1.4. Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics	Parc national des Ecrins - 50% - 2 000 € Fondation Caisse d'épargne - 32,5% - 1 300 € Agence nationale du sport - 20% - 800€ Autofinancement - 15% - 600€	4 000 €	2 000 €	1 000 €	25 %
5-I- SUB-669	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Isère (CDRP 38)	Refraichissement et complément du balisage peinture du GR54 et variantes en zone cœur	Oisans-Valbonnais	7.1.c Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux	Parc national des Ecrins - 17% - 3 000 € Département 38 - 17% - 3 000 € Autofinancement - 9% - 1 500 € Contributions volontaires en nature (bénévolat) : 10 010 € - 57%	17 510 €	3 000 €	3 000 €	17 %
5-I- SUB-675	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes (CDRP 05)	Balisage du GR®54 Tour de l'Oisans et des Ecrins et du GR® de Pays du Tour du Vieux Chaillois	Briançonnais-Vallouise ; Champsaur-Valgaudemar	7.1.c Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux	Parc national des Ecrins - 25% - 3 401 € Autofinancement - 75% - 10 200 €	13 600 €	3 401 €	3 401 €	25 %
5-I- SUB-662	Refuge du Pré de la Chaumette	Portage muletier au refuge du Pré de la Chaumette	Champoléon ; Coeur	7.1.c Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux	Parc national des Ecrins - 80% - 800 € Autofinancement - 50% - 340 €	1 140 €	800 €	800 €	80 %

Demandes de subventions du Bureau du Conseil d'Administration du 5 juin 2025

Code opération	Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux
5-1-SUB-654	Outils sauvages	Demande de programmation d'événement culturel - Est-ce que la terre s'est tue ? Théâtre et balade sensible en pleine nature	Parc national des Ecrins	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	La demande porte sur une programmation et non sur une demande de financement.	/	/	/	/	/
5-1-SUB-657	De Sepibus	Alpes en mutation, les nouveaux paysages des marges glacées	Coeur : Oisans-Valbonnais	1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériels et immatériels	Parc national des Ecrins - 80% - 800 € Fonds propres - 20% - 200 €	1 000 €	1 000 €	800 €	800 €	80 %
5-1-SUB-656	Association Mémoire Ballante	Transmission orale d'une culture rurale de montagne. Vie quotidienne et pratiques agropastorales	Oisans-Valbonnais	1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériels et immatériels	Parc national des Ecrins - 24,88% - 2 115 € Département Isère - 48,23% - 4 100 € C.C. Matheysine - 6,88% - 585 € Fonds propres - 20% - 1 700 €	8 500 €	8 500 €	2 115 €	2 115 €	25 %
5-1-SUB-664	Alexis Berar	Habiter en territoire de montagne - approche documentaire, patrimoniale et travail plastique	Le Bourg-d'Oisans	1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériels et immatériels	Parc national des Ecrins - 80% - 800 € Autofinancement - 20% - 200 €	1 000 €	1 000 €	800 €	800 €	80 %
5-1-SUB-678	Etienn MAURY	Les châteaux naissent dans les nuages	Oisans-Valbonnais	1.2.2. Gérer un fonds documentaire et artistique	Parc national des Ecrins - 20% - 1 300 € AIC DRAC-AURA - 27,9% - 1 800 € Département 38 - 15,5% - 1 000 € Département 05 - 15,5% - 1 000 € Autofinancement - 20,7% - 1 333 €	6 433 €	6 433 €	1 300 €	1 300 €	20 %
5-1-SUB-655	OMNISCIENCE MAISON D'EDITIONS	Guide géologique Hautes-Alpes - Parc national des Ecrins (2e édition)	Parc national des Ecrins	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Pré-achat BRGM - 41,17% - 5 976,00 € Parc national des Ecrins - 25% - 3 620 € Autofinancement - 33,83% - 4 911,10 €	7 620 €	7 620 €	1 500 €	1 500 €	19,7%
5-1-SUB-654	Fem collectiu	Création d'une pièce électroacoustique mixte	Champsaur-Valgaudemar	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Parc national des Ecrins - 11,49% - 6 000 € CBA Musiques de Création Région PACA - 28,70% - 15 000 € Département des HA - 9,56% - 5 000 € C.C. du Champsaur-Valgaudemar - 21,05% - 11 000 € Fonds propres - 0,93% - 490 € Bénévolat - 7,65% - 4 000 € Prestations en nature - 15,31% - 8 000 €	52 250 €	52 250 €	6 000 €	3 000 €	6 %